Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 23 (1878)

Heft: 21

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 21.

Lausanne, le 9 Novembre 1878.

XXIIIº Année

Sommaire. — L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine, p. 455. — De l'enseignement de la gymnastique (suite et fin), p. 469. — Circulaires et pièces officielles, p. 476. — Nouvelles et chronique, p. 480.

L'Autriche en Bosnie et en Herzégovine.

Le congrès de Berlin, en décidant l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, a donné à cette puissance une tâche délicate dout nous essayerons, dans les pages qui suivent, de retracer à nos lecteurs les points principaux; nous ne parlerons pas des conséquences politiques de la décision du congrès et nous nous bornerons à une simple exposition des faits militaires qui se sont produits dans

le cours de cette campagne.

Sans attendre la ratification du traité, le 6 juin 1878, l'ordre de mobilisation était donné, pour parer aux éventualités, à la 18e division d'infanterie du commandement militaire de Zara, à la 20e du commandement général de Budapest et à la 13e brigade de cavalerie; le premier jour fixé pour la mobilisation était le 15 du même mois. Simultanément, les places fortes maritimes, le port militaire de Cattaro et les forteresses des confins étaient mis en état de défense; de plus, la 25e division d'infanterie (Vienne) recevait des renforts et l'on préparaît la mise sur pied de quelques troupes du génie et d'artillerie ainsi que d'une partie de la landwehr dafmate.

L'occupation des deux provinces turques sut décidée le 2 juillet. Les mesures suivantes furent ordonnées: mobilisation des 6º et 7º divisions d'infanterie; formation du XIIIº corps d'armée avec les 6º, 7º et 20º divisions d'infanterie et la 13º brigade de cavalerie; augmentation de l'effectif de la 36º division d'infanterie; formation en trois brigades de montagne de la 18º division en Dalmatie et de la 8º dans le Tyrol; répartition de l'artillerie et des moyens de transport aux 6º et 7º divisions pour assurer la formation complète de

3 brigades de montagne.

L'Empereur, en date du 25 juillet décrète que, vu les circonstances, la landwehr pouvait être employée au delà des frontières de l'empire sous les ordres du commandant en chef des troupes d'occupation.

Le feld-maréchal Philippovich fut nommé commandant en chef et le XIIIe corps d'armée, placé sous son autorité, eut la composition

suivante:

6° division d'infanterie. — Commandant: le maréchal lieutenant Tegetthoff. — 5 régiments d'infanterie; 2 bataillons de chasseurs; 4 batteries de montagne; 1 parc à munitions de montagne; 1 compagnie du génie; 1 compagnie de réserve du régiment des pionniers; 2 escadrons de bêtes de somme; 1 section de troupes sanitaires; 1 colonne de vivres.